

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	42

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/36

L'An deux mille neuf et le jeudi 9 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, SOULE, NOUGUE-DEBAT, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. DEPAY Eric (représentant PAROIX Joseph)
M. LAURENT Jean-François (représentant GANTCH Catherine)
M. TISNERAT Jérôme (représentant CASENAVE Madeleine)
M. MOUNAUT Pierre (représentant TOUTU Patricia)

Secrétaire de séance : M. LE GALLOU

VOTE : à l'unanimité

Le 10 AVR. 2009
SOUS - PREFECTURE
D'ORON STE MARIE

OBJET : Service « Rivières » : demande de subventions pour la tranche de travaux 2009 dans le cadre du programme pluriannuel pour la restauration du gave d'Ossau et de ses affluents et lancement des travaux

Au vu du diagnostic établi par notre technicien de rivière,

le Président propose de lancer la tranche de travaux prévue en 2009

dont le montant total est estimé à 25 500 € HT soit 30 498 € TTC :

- sur la Commune de Rébénacq :	Enrochement pour la protection d'une habitation	4 500 €
	Création de banquettes inondables	3 000 €
- sur la Commune de Bielle	Enrochement pour la protection d'une habitation	4 600 €
- sur la Commune de Gère Bélesten	Traitement d'atterrissements	9 000 €
- sur la Commune de Castet	Traitement d'embâcles	2 400 €
- sur la Commune d'Aste Béon	Traitement d'embâcles	2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

SOLLICITE du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, de l'Agence de l'Eau-Adour Garonne et du Conseil Régional d'Aquitaine, les subventions les plus élevées possible,

AUTORISE le Président à consulter les entreprises qualifiées et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Francis COUROUAU